

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211104-160-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2021

N° 160/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 octobre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 10 novembre

Objet de la délibération :

Projet de valorisation touristique à Nans Sous Sainte Anne : Actualisation du plan de financement

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatre novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Vanessa DORDOR à Isabelle GUILLAME, Catherine FESSELIER à Gérard COULET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT
- Procuration** Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Angèle PRILLARD par Vincent COQUIARD
- Suppléé(e)s** Sarah VIONNET, Nathalie KOWAL-BONDY, Jean-Marc CARGNINO, Danièle FIETIER, Didier LAITHIER, Laurent BROCARD, Pierre MAIRE
- Excusé(e)** Frédéric BONNEFOI, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Jean-Marie DALOZ, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Françoise LEBLANC-VICHARD, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Patrick TELES
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Yves CUINET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération 61/19 bis du 29/05/2019 approuvant le plan de financement du marché pour un montant estimé à 297 320 € HT,

Vu la délibération 36/20 du 27/02/2020 attribuant les 4 lots du marché pour un montant total de 218 588.72 €,

Vu les avenants et dépenses supplémentaires pour un montant de 2 917.99 €,

Le plan de financement doit être actualisé comme suit :

Plan de financement NSSA		
Partenaires	Taux	Montants en €
Cap territoire Région	29,3 %	64 901,47
Département	20 %	44 301,34
Leader	13,9 %	30 789,43
Contrat ruralité	16,8 %	37 213,13
CCLL	20,0 %	44 301,34
Coût total	100 %	221 506,71

Invité à délibérer, le conseil communautaire à l'unanimité valide le plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 04/11/2021
Pour Extraire conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président